

CONSEILS POUR DES ACHATS ENTRE PARTICULIERS

Les personnes ayant dérobées un deux roues, tentent généralement de revendre l'engin, ou des pièces détachées. Pour ne pas vous laisser abuser, nous vous recommandons les bons gestes suivants :

- Faites la vente dans un endroit public, et neutre.
- Soyez certain à qui vous avez affaire. Ne vous laissez pas tenter par des personnes qui ne vous donnent pas de renseignements fiables sur leur identité, les coordonnées, ou leur domicile.
- Soyez vigilant sur l'origine des pièces mécaniques proposées à la revente : vérifier les documents administratifs, les preuves d'achat, de réparation, de maintenance.
- ATTENTION, si le vendeur est trop évasif dans ses réponses, surtout si il est pressé de conclure la vente, trop entreprenant, ou qu'il vous propose l'affaire du siècle.

AUTRES CONSEILS POUR PROTÉGER VOTRE SITE.

En matière de clôtures, portails, contrôle d'accès, vidéoprotection, éclairage, obtenez un maximum de renseignements sur les normes, et la réglementation sur le site : réferentsûreté.fr



QUE FAIRE EN CAS DE VOL DE DEUX ROUES OU D'ACCESSOIRES?

Appelez dans les plus brefs délais
la gendarmerie en composant le
numéro d'urgence

17

Interdisez l'accès de la zone à toute personne, sauf en cas d'absolue nécessité. Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices.

Ne touchez à rien : Ni aux réservoirs, ni aux bidons, ni à la clôture, ni aux objets laissés sur place ou qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.

Ne nettoyez rien et n'effacez rien.

Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.

Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.

Votre brigade de gendarmerie locale

Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

**Je prends des mesures
pour lutter contre le vol
de deux roues.**

Présentation de différentes mesures techniques et organisationnelles pouvant être mises en place dans le cadre de la sécurisation d'un site.



SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ



RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK
<https://www.facebook.com/gendarmerie.dupasdecalsais>

62